

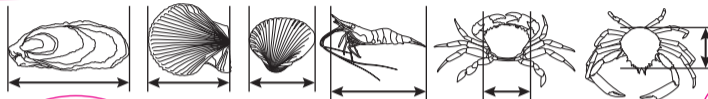


Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Agence des
aires marines protégées

Quantité valable
uniquement
sur ce secteur



Pour une pêche à pied respectueuse de l'environnement :

- respectez les tailles, les quotas et les périodes de pêche
- ne pêchez que ce que vous êtes certain de consommer (5 kg maximum par jour et par personne)
- laissez les femelles de crustacés portant des œufs
- ne retournez pas les pierres
- n'utilisez pas d'outils destructeurs
- ne pêchez pas de coquillages à moins de 25 mètres des concessions de cultures marines
- renseignez-vous sur l'état sanitaire des sites

pecheapied-loisir.fr